

# Les archives, reflet des relations avec le pouvoir

Par Gilbert Coutaz

*Avant d'être un espace d'études historiques, les Archives ont été et sont encore le symbole de la continuité et de la légitimité du pouvoir. Les Archives publiques actuelles sont le prolongement historique des archives de la communauté des citoyens, constituée au Moyen Âge, avec une extension considérable du périmètre des interventions. Le document d'archives est d'abord la trace d'une activité administrative ou le témoin brut de l'exercice de l'autorité, il a une finalité juridique. Ses dimensions historique et patrimoniale ne sont que des notions récentes qui s'imposent au XIX<sup>e</sup> siècle.*



Du sceau de l'empereur Otton III (977/998) aux sceaux métalliques des notaires (1997/1998): Otton III confirme les possessions de l'abbaye de Payerne en Alsace par l'apposition de son sceau qui symbolise qu'il tient son pouvoir de Dieu. Les notaires attestent par leur sceau l'authenticité des actes qu'ils instrumentent.

La définition du mot «archives» dans l'Encyclopédie de d'Alembert et de Diderot (1781) n'étonne pas dans ce contexte: «Se dit d'anciens titres ou chartes qui contiennent les droits, prétentions, privilèges ou prérogatives d'une maison, d'un village, d'un royaume; il se dit aussi d'un lieu où l'on garde ces titres ou chartes.» Les archives sont secrètes, la porte du local des archives est pourvue de plusieurs clefs, elle n'est pas ouverte aux érudits.

C'est la Révolution française qui a créé la rupture dans l'approche des documents, en rejetant ce qui était périmé ou appartenait à l'Ancien Régime, donc au passé. Elle a vidé les documents d'une partie de leur valeur juridique et administrative. Sous l'influence des sociétés d'histoire qui émergent un peu partout en Europe, au lendemain des événements des années 1830, l'intérêt historique des documents amènera à reconsidérer des masses écrites délaissées antérieurement.

## L'inventaire d'archives, un indicateur fort de l'exercice du pouvoir

Le mot «inventaire» est attesté dans la langue française dès 1313, celui de «répertoire» apparaît en 1468. Des systèmes de classement ont existé avant l'apparition des cartulaires, soit livres de copies, prédécesseur des inventaires. Ainsi les premières mentions dorsales des documents de l'abbaye de Saint-Gall datent du VIII<sup>e</sup> siècle. Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les institutions religieuses et seigneuriales disposent de leurs archives, elles

recourent à des inventaires dès les années 1330, les archives de la Ville inférieure de Lausanne bénéficient d'un premier inventaire en 1401, en fait le plus ancien conservé en Suisse. Le XVIII<sup>e</sup> siècle coïncide avec le plus grand nombre d'inventaires, mais aussi les plus volumineux et les plus élaborés, en raison de la multiplication des procès intentés aux collectivités publiques.

En faisant de l'inventaire d'archives le jalon de l'histoire des Archives en Suisse, nous devons garder à l'esprit que celui-ci est avant tout une description plus ou moins détaillée de droits, même plus de droits choisis, encore utiles à la gestion publique et âprement acquis, qu'il s'agit d'opposer aux prétentions contraires et de conserver en toute sécurité pour organiser et défendre le présent. Ce qui était jugé de nulle valeur («Unnütze Papiere») n'était pas nécessairement éliminé, mais simplement écarté de l'inventaire.

## Les Archives, une mosaïque et un concentré des pouvoirs

Une histoire des Archives, c'est d'abord et prioritairement une histoire des institutions et des administrations. Raconter l'histoire des Archives, c'est nécessairement raconter l'Histoire de la Suisse. En ce sens, le développement des archives s'explique par la cohabitation et la rivalité des pouvoirs épiscopaux, monastiques, seigneuriaux et communaux, par l'encadrement administratif, par le jeu des alliances entre les cantons et de traités entre les villes et les régions,

Château Saint-Maire, 1710/1711: la continuité des pouvoirs. Le château Saint-Maire, dont la construction fut terminée en 1421, fut le siège successivement de l'évêque de Lausanne et de LL.EE. de Berne. Il abrite depuis 1803 le gouvernement cantonal vaudois.





Le pouvoir bernois, retranché derrière les murs du château d'Oron: Cachée par une boiserie et scellé dans le mur, le coffre-fort accueillait les valeurs monétaires et documentaires du plus haut représentant du pouvoir bernois.

Les archives sont conservées là où le pouvoir s'exerce. L'exemple de la Maison de commune de Romainmôtier, 1873/1874.



Le XVIII<sup>e</sup> siècle, le siècle des inventaires: A l'exemple des registres et des répertoires de titres des communes d'Ecublens et de Baulmes.

par l'apparition et la pénétration du notariat et par la place de l'écrit dans les relations entre les hommes. Un dépôt d'archives traduit l'évolution des territoires qui couvrent souvent un espace plus grand ou différent de celui d'aujourd'hui, et les changements d'autorités qui marquent autant d'étapes politiques différenciées. L'élargissement territorial de la Confédération, comme de ses membres, résulta de conquêtes, d'achats, de prises en gage, de la conclusion de combourgeoisies, de la gestion de bailliages communs, à plusieurs cantons. Il a fallu du temps pour que ce territoire de l'actuelle Suisse se constitue et forme un tout compact et solidaire. La tradition archivistique des cantons qui rejoindront la Confédération aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, avec le Jura en 1978, ne commencent pas au moment de leur rattachement. La situation des archives est très variable selon que l'on se trouve dans un canton-campagne ou un canton-ville, dans un petit canton, dans un canton centralisé ou dans un canton qui est lui-même une petite confédération comme le Valais ou les Grisons. Elle n'est pas identique selon les régions linguistiques, elle ne relève pas des mêmes traditions et des mêmes influences. Même si le niveau cantonal constitue le cœur de l'organisation des Archives en Suisse, il n'en est pas pour autant l'unique représentant. Dans les cantons catholiques, plusieurs institutions religieuses ont conservé leur patrimoine documentaire (Disentis GR, Einsiedlen SZ, Engelberg OW, Saint-Maurice VS), dans d'autres, les communes sont depositaires de mémoires imposantes. Avec la bipartition du canton, les archives de Bâle-Campagne furent extraites en 1834 des Archives de la Bâle-Ville. Le Pays de Vaud, avant de devenir un canton souverain en 1803, présente une histoire archivistique extraordinairement dense dont le statut de pays sujet, entre 1536 et 1798, n'a pas empêché l'affirmation de l'organisation de ses documents.

#### Continuités et ruptures des pouvoirs

L'histoire des Archives en Suisse est faite de continuités et de ruptures. L'introduction de la Réforme, dans les années 1525–1536, l'imposition par les troupes françaises du régime unitaire en 1798 et de l'Acte



Quand le pouvoir est contesté: Le héros vaudois par excellence, Jean Daniel Abraham Davel (1670–1723), osa braver le pouvoir bernois, il paya son forfait de sa vie. Les archives de son procès sont conservées par les Archives cantonales vaudoises, qui les reçurent du canton de Berne, après 1799.

de Médiation en 1803, les décisions du Congrès de Vienne en 1815 et la naissance de l'Etat fédéral en 1848 constituent autant de repères et de cassures dans l'organisation des Archives en Suisse. Selon l'histoire individuelle de certains cantons, les dates de 1831 et de 1848 peuvent être ajoutées, lorsque l'on parle des cantons de Schwytz et de Neuchâtel. A l'évidence, les archives subirent de grandes dispersions et de fortes turbulences en raison des querelles confessionnelles et des coups de force politiques, des années 1530 et 1798, comme dans les cantons d'Appenzell et de Glaris.

#### Archives et pouvoir

Les archives peuvent servir d'instruments d'oppression et de domination, dans le cas des régimes totalitaires. Elles peuvent au

contraire forger l'accroissement du pouvoir démocratique. Les archives sont toujours le reflet d'une relation avec le pouvoir, dans le cas de la Suisse de l'approche fédéraliste qui fait de chaque canton un état souverain. Les archives tirent leur justification toujours d'un lieu et d'une période de temps. Porter atteinte aux archives: séquestration, spoliation, déplacement ou élimination, c'est attaquer la souveraineté et mettre à mal l'exercice du pouvoir. La Convention de La Haye de 1954, relative à la protection des biens culturels, consacre le rôle des archives dans l'activité étatique. C'est ainsi qu'en 1798, une des premières conquêtes de l'Indépendance vaudoise a été de récupérer les archives de leurs anciens maîtres, durant 262 ans. Lors de leur conquête du Pays de Vaud, en 1536, Leurs Excellences de Berne s'employèrent à retrouver tous les droits exercés jusqu'à leur venue pour mieux légitimer leur pouvoir et installer une solide administration, tout en faisant détruire ou brûler parallèlement tout ce qui rappelait la foi catholique. Ce double enseignement de l'histoire n'a rien de surprenant, si l'on en revient à l'étymologie grecque du mot «archives»: «autorité», «dépôt de pièces officielles», et nullement «vieux papiers». Les archives sont la preuve, le fondement et le refuge obligé du pouvoir. Pouvoir et archives sont deux termes consubstantiels, mesurer la force de l'un, c'est inévitablement s'appuyer sur les ressources de l'autre!



Les armoiries de la commune de La Rippe rappellent les anciens pouvoirs. De gueules à deux clefs d'argent en sautoir, accompagnées en chef d'une mitre d'abbé d'or et en pointe d'un mont à trois coupeaux du monde. Le territoire de La Rippe a été une possession de l'Abbaye de Saint-Claude, avant que celle-ci cède ses droits à l'Abbaye de Bonmont en 1307.

#### Resümee

*Archive waren und sind ein Symbol für die Kontinuität und die Legitimität von Macht – in weit höherem Mass als Orte geschichtlicher Studien. Die heutigen öffentlichen Archive sind die geschichtliche Weiterentwicklung der Bürgergemeinde-Archive, die im Mittelalter gegründet worden waren; ihr Zuständigkeitsbereich hat sich beträchtlich ausgeweitet. Das Archivdokument ist zunächst Beleg für eine Verwaltungstätigkeit oder Zeuge der Ausübung von Staatsgewalt. Es hat einen juristischen Zweck. Seine Bedeutung als geschichtliches Dokument und als Kulturgut sind indes junge Aspekte, die erst im 19. Jahrhundert auftauchen.*

*Archivgeschichte ist zuallererst eine Geschichte von Institutionen und Verwaltungen. Darum ist die Entwicklung der Archive stets vor dem Hintergrund von Zusammenleben und Rivalität der bischöflichen, klösterlichen, fürstlichen und kommunalen Mächte zu betrachten. Archive entstehen im Rahmen von Administration sowie im Zusammenspiel von Kantonsallianzen und Abkommen zwischen Städten und Regionen. Das Archiv vermittelt die Entwicklung von Regionen, die oft einen grösseren Raum umfassten als heute, sowie den Wandel der Autoritäten, dem oft eine politische Entwicklung entspricht. Archive sind ganz unterschiedlich, ob man sich nun in einem ländlichen oder einem städtischen Kanton befindet, in einem kleinen Kanton oder einem zentralisierten oder einem Kanton der selber eine Konföderation darstellt wie Wallis oder Graubünden.*

*Archive sind somit immer das Spiegelbild von Machtverhältnissen, im Fall der Schweiz ihres föderalen Aufbaus, in dem jeder Kanton ein eigener souveräner Staat ist. Die Archive sind der Beweis, die Basis und der unverzichtbare Rückhalt der Macht. Macht und Archiv sind eng zusammenhängende Begriffe. Um die Stärke des einen zu messen, muss man sich unweigerlich auf die Ressourcen des anderen stützen.*